



Employeur Caution demandée

Par **Sabrina2019.**, le **30/05/2025 à 22:40**

Bonjour es ce que un employeur peut demander une caution de 300 euro en virement pour le matériel qu il va me fournir pour etiquetage a domicile.es ce légal ?sinon il ne me prend pas pas.merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **31/05/2025 à 07:58**

Bonjour,

Est-ce un travail sérieux ? Vous avez eu un entretien de vive voix avec cet employeur ou tout s'est fait à distance ? Ca sent l'arnaque...

Par **Sabrina2019.**, le **31/05/2025 à 08:10**

Justement je ne sais pas si c est sérieux, on a eu des échanges que par mail ...alors j'ai peur de me faire arnaquer

Par **janus2fr**, le **31/05/2025 à 08:34**

[quote]

alors j'ai peur de me faire arnaquer

[/quote]

Et vous avez bien raison. Comment avez-vous pris contact avec cet employeur ?

Par **Sabrina2019.**, le **31/05/2025 à 08:51**

C est sur un site google,puis après c'est eux qui m'ont contacter ils m'ont envoyé un contrat mais sa aussi je sais pas si il ai conforme...normalement une caution c'est par chèque ou carte pas par virement non?

Par **janus2fr**, le **31/05/2025 à 09:05**

Je ne peux que vous conseiller de faire très attention, ça sent vraiment l'arnaque. Regardez sur le net en tapant "arnaque à l'emploi" il y a de nombreux exemples...

Par **Pierrepauljean**, le **01/06/2025 à 19:40**

bonjour

quand un employeur fait faire du travail à domicile, c'est lui qui fournit tout le matériel

avez vous vérifié sur societe.com si cette société existait....où est son siège social.....

Par **jodelariege**, le **01/06/2025 à 20:32**

Bonjour

C'est une arnaque super connue et depuis longtemps.. Et depuis quand doit on payer pour travailler ?